

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication d'insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^{ie},
Placé de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Octobre 1872.

Chronique Politique.

Les correspondances politiques publiées au nom des diverses fractions de l'Assemblée, et les journaux particulièrement dévoués à l'une ou l'autre de ces fractions, ne cessent de répandre des bruits, plus ou moins autorisés, sur les projets que chaque parti se propose de mettre au jour le mois prochain.

Celui-ci affirme que le centre droit tout entier va se rallier officiellement à M. Thiers ; celui-là déclare que le centre gauche proposera un vote en l'honneur de la République conservatrice et définitive ; cet autre annonce que la gauche républicaine et la gauche radicale demanderont, de concert, la dissolution à bref délai ; quelques-uns ajoutent que les députés gambettistes, leur chef en tête, se démettront de leur mandat si la dissolution de la Chambre n'est pas votée.

On dit aussi que la droite, ou tout au moins l'extrême droite, posera carrément la question fondamentale : république ou monarchie.

Enfin, malgré d'incessants démentis, on répète continuellement que M. Thiers veut, directement ou sous le couvert de quelque compère, M. Rivet, M. Ricard ou tout autre, saisir l'Assemblée d'un ensemble de réformes constitutionnelles. L'établissement de deux chambres et la présidence à vie seraient les assises de ces réformes. L'ensemble aurait pour but d'établir une République entourée d'institutions monarchiques. Les orléanistes se rallieraient, croit-on, assez facilement à cette combinaison, qui leur permettrait d'espérer un de leurs princes, — pour président, puis pour roi.

Il est possible qu'aucun de ces bruits ne soit absolument exact, mais chacun d'eux a cependant quelque chose de vrai. Par exemple, nous croyons pouvoir affirmer que plusieurs députés de la droite se proposent de provoquer dès les premières semaines, sinon dès les premiers jours de la session, un débat de nature à bien dessiner toutes les situations. Il est temps que l'on sache si l'Assemblée, qui s'est proclamée constituante, tentera de constituer.

D'autre part, il n'est point douteux que M. Thiers ne veuille arriver tout droit ou de biais à se faire conférer le pouvoir dans des conditions qui lui permettraient, ou tout au moins lui promettaient, de survivre à l'Assemblée.

Quant à l'extrême gauche, elle ne peut manquer de réclamer à la tribune la dissolution. Beaucoup de députés gauchistes s'abstiendraient volontiers de provoquer une mesure dont quelques-uns pourront être gênés ; mais le parti le veut, et il faudra obéir.

Que feront le centre droit et le centre gauche ? Les chefs même de ces fractions ne le savent pas. Hommes indécis et de compromis, quelquefois même hommes d'intrigues, ils agiront selon les circonstances et ne feront probablement rien de bon.

Dans tous les cas, une chose est certaine, c'est que la prochaine session promet de gros orages ; nous n'osons dire qu'elle donnera une solution.

Les journaux anglais publient une dépêche de l'agence Havas annonçant que M. Casimir Périer serait sur le point de reprendre le portefeuille du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Victor Lefranc, qui, de son côté, reprendrait celui du commerce et des travaux publics.

Les journaux officieux démentent ce bruit, d'après les indications fournies par M. Calmon et par M. Victor Lefranc lui-même.

Où est la vérité ?

Nous croyons qu'on la trouverait plutôt en allant la chercher à l'Élysée qu'au ministère de l'intérieur.

D'après nos correspondances de Vienne, M. de Beust, ambassadeur d'Autriche en Angleterre, aurait reçu pour instructions de déclarer au chef du Foreign-Office que le cabinet austro-hongrois ne changera en rien sa politique traditionnelle vis-à-vis de la Turquie. L'Autriche soutiendra aujourd'hui comme autrefois la puissance et l'intégrité de l'empire ottoman, et, d'accord avec la Prusse et la Russie, s'opposera à tout ce qui pourrait ressembler à une politique d'agression dans la question d'Orient.

Nous croyons savoir que le roi Victor-Emmanuel est disposé personnellement à s'entendre avec le gouvernement français au sujet de la question religieuse. Il est certain que, sur les instances venues de Paris, le roi d'Italie a manifesté l'intention formelle de s'opposer, autant que peut le lui permettre les principes inhérents au régime constitutionnel, à la loi concernant la suppression des ordres ecclésiastiques et surtout des maisons générales des communautés religieuses.

Le *Daily-News* a reçu de Vienne le télégramme suivant :

« Des avis de Constantinople annoncent que le prince de Monténégro a envoyé par le télégraphe des explications sur les rixes qui ont eu lieu entre les Turcs et les Monténégrins, en promettant de punir sévèrement les coupables. Ce télégramme a produit sur la Porte une impression satisfaisante.

» Des avis de Rome portent que le gouvernement italien serait sur le point de s'entendre avec M. Thiers pour arranger l'affaire des mines de Laurium en demandant à la Russie d'agir comme médiatrice ou comme arbitre. »

Tous les fondateurs de journaux politiques qui étaient en instance auprès du gouvernement de Paris pour obtenir l'autorisation de faire paraître des feuilles nouvelles, ont été indistinctement prévenus qu'aucune autorisation ne serait accordée.

M^{re} de Ségur, qui vient de fonder une société de patronage pour les Alsaciens-Lorrains, a dû avoir aujourd'hui, avec M. le Président de la République, une entrevue dans laquelle il a exposé les moyens les plus pratiques de venir immédiatement en aide à ceux de nos compatriotes qui ont opté pour la France.

On nous assure, dit le *Courrier de France*, qu'à l'exemple de l'Empire, le gouvernement veut s'occuper des corporations religieuses et notamment de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Il reprocherait à ces sociétés d'avoir été les instigatrices des récents pèlerinages qui se sont accomplis, et l'in-

fluence qu'elles exercent sur les décisions prises par l'autorité ecclésiastique.

Nous ne nous portons point garants de cette nouvelle.

On lit dans le *Bien public* :

« Des journaux ont parlé de projets de remaniement de la mairie de Lyon, qui serait divisée en plusieurs arrondissements.

» Cette mesure, qui offrirait certainement des garanties sérieuses de bonne administration, n'est pas encore prête à être mise à exécution. »

Le ministère du commerce est le point de mire des novellistes.

Ils ont d'abord désigné pour ce poste M. Ozenne, sans réfléchir aux services importants et spéciaux que cet habile négociateur rend tous les jours dans des fonctions qui se trouvent à l'abri des fluctuations politiques.

Aujourd'hui on revient sur le retour probable à ce ministère de M. Victor Lefranc, actuellement ministre de l'intérieur.

Le gouvernement se présentera certainement devant la Chambre avec un ministère au complet, mais ni l'un ni l'autre des deux noms que nous venons de rapporter n'est mis en avant pour le ministère du commerce.

On lit dans la *Gazette de Cologne* du 13 :

« Il résulte des paroles du comte d'Arnim, qui vient de passer quelques jours à Berlin, que notre ambassadeur ira rejoindre son poste à Paris immédiatement après son congé.

» Comme il est certain que le comte a demandé à être relevé de ses fonctions, on croit qu'il ne rentrera à Paris que sur les instances de M. de Bismark, qui n'a pas renoncé à obtenir un autre demi-milliard de la France, peut-être dans le courant du mois de février prochain.

» On se rappelle, en effet, que, en annonçant que l'Allemagne commencerait en janvier prochain le remboursement de son emprunt de guerre de 1870, la presse officielle disait :

« A cette époque, nous aurons probablement pour nous aider 500 autres millions de la France. »

» Aujourd'hui encore, on croit à Berlin que cette somme est en caisse. M. d'Arnim a pour mission de préparer le nouveau paiement. »

Nous avons dit qu'en présence des déclarations explicites, faites par M. Thiers au sein de la commission de permanence, le gouvernement avait abandonné son projet de circulaire aux préfets en vue des prochaines élections.

Alors même que, à la demande de ses amis, le gouvernement voudrait revenir sur cette décision, il serait aujourd'hui trop tard, les élections ayant lieu dimanche. Il lui serait également impossible de publier dans l'*Officiel*, ainsi qu'on le lui demande, le texte exact du discours prononcé par M. Thiers au sein de la commission de permanence, ce discours ayant été improvisé et aucun sténographe n'assistant, comme on sait, aux séances de cette commission.

(Correspondance universelle.)

Informations diverses.

Le centenaire de la mort de Linnée, le célèbre naturaliste, sera célébré à Stockholm le 10 janvier 1873. On prépare actuellement un programme de fêtes.

*

*

L'évacuation de la Haute-Marne continue sans incidents sur plusieurs points,

*

*

L'empereur Guillaume a devancé la date qu'il avait assignée à son départ de Bade. Il arrive aujourd'hui à Berlin.

*

*

La *Nazione* du 16 octobre annonce, de bonne source, que la question des mines de Laurium serait arrangée grâce aux bons offices des puissances amies. L'ancien ministre grec, M. Valaoritis, venant de Londres et de Paris, est attendu à Rome, où l'arrangement recevra sa solution définitive.

*

*

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« Le bruit de l'arrivée de M. Minghetti et de sa désignation comme ministre d'Italie à Paris, en remplacement de M. Nigra et à la demande même du gouvernement français a couru, on le sait.

» Non-seulement il n'a aucun fondement, mais il provient d'une source intéressée à le propager. M. Minghetti, qui occupe en Italie une grande position comme l'un des chefs les plus autorisés et les plus influents du parti conservateur, n'a aucun désir de quitter cette position pour un poste à l'étranger, si agréable qu'il puisse être.

» Le gouvernement français en général et M. Thiers en particulier désirent le maintien de M. Nigra à Paris, et verraient son déplacement avec le plus vif et le plus sincère regret. »

Nous croyons savoir que par la source intéressée à propager le bruit de l'envoi prochain de M. Minghetti à Paris, la *Correspondance universelle* veut désigner M^{me} la comtesse Rattazzi.

*

*

M. Gambetta a des moments de franchise, et le rédacteur du *Paris-Journal* rapporte que, dans un de ses épanchements, l'orateur de Grenoble aurait prononcé un mot qu'il est bon de ne pas perdre de vue.

« Je crois, aurait-il dit, qu'il y aura des élections générales au printemps, et elles seront probablement radicales ; je crois qu'elles rendront inévitable ma présidence ; alors, j'espère avoir assez de courage, d'autorité et de force, pour pouvoir résister..... un mois peut-être à mon propre parti. Pendant ce mois, les honnêtes gens pourront se sauver de France. »

Voilà à quoi se bornent les illusions de M. Gambetta sur son parti et sur lui-même.

*

*

On ne songe pas actuellement à un mouvement préfectoral. Il aura lieu après les élections.

Il est inexact que M. Thiers doive aller soit à Fontainebleau, soit à Saint-Denis. M^{me} Thiers ira peut-être dans cette dernière ville.

*

*

On parle d'un receveur général qui se serait empoisonné laissant un déficit considérable.

Par décision de M. Jules Simon, il ne devra plus être donné aucun livre broché dans les lycées, à cause de la promptitude avec laquelle ces livres sont détériorés par leurs jeunes possesseurs.

Le ministre du commerce vient d'adresser une circulaire aux chambres de commerce, pour prendre leur avis au sujet des modifications qu'il y a lieu d'apporter à nos relations commerciales avec l'Alsace-Lorraine l'année prochaine.

Samedi a eu lieu, au ministère des finances, l'adjudication du monopole pour la fabrication et la vente des allumettes chimiques.

M. Jules Vimal, agissant au nom de la banque ottomane, de la banque franco-hollandaise, de la banque franco-italienne, de MM. Mallet frères et C^e, Marcuard, Pillet-Vill, Sillière et autres, ayant offert à l'Etat une redevance annuelle de 16,030,000 fr., plus 50 0/0 pour la partie proportionnelle afférente à toute consommation dépassant 40 milliards d'allumettes par an, a été déclaré adjudicataire.

Avant qu'on connût le taux de l'émission des titres émis par la société adjudicataire du monopole des allumettes, ils faisaient 105 fr. de prime.

La loi du 26 juillet frappe d'un droit assez élevé les bois communs, et les négociants se demandent avec une certaine inquiétude à quelle époque ils subiront cet impôt. Informations prises, il paraît, et ce sera justice, que la loi nouvelle ne sera appliquée qu'après la conclusion des nouveaux traités internationaux, par la raison que les bois communs sont taxés dans le tarif conventionnel.

La production moyenne du vin, en France, chaque année, est de 74 millions d'hectolitres, soit, à 23 fr. l'hectolitre, 1 milliard 600 millions de produit.

L'*Impartial*, de Lille, annonce qu'un Anglais, lord Jodemry, mort dernièrement à Armentières, a laissé à son exécuteur testamentaire un million et demi pour la création d'un hospice d'aliénés en France.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne sont de plus en plus graves. La *Epoca* croit qu'à l'heure qu'il est plusieurs villes ont déjà fait des *pronunciamientos* en faveur du drapeau rouge. L'arsenal du Ferrol est toujours aux mains des républicains fédéraux.

QUELQUES DÉTAILS SUR LE FERROL.

Le Ferrol est une place forte et le siège d'une préfecture maritime. Sa rade est une des plus belles du monde; elle ressemble à un immense lac où vient déboucher un de ces nombreux cours d'eau prenant leur source dans les montagnes Cantabriques.

Sa communication avec la haute mer se fait par un petit passage, entre deux montagnes, de 500 mètres de long sur 200 de large. Ce passage s'élargit peu à peu, et forme ensuite, à droite et à gauche, une côte inhospitalière et inabordable, hérissée de pics aigus et d'une grande hauteur. La mer y est rarement calme.

L'entrée du port est défendue par deux forts, dont l'un, celui de San-Felipe, est de construction récente; ils sont armés de canons rayés.

En face de l'embouchure du passage formant l'entrée du port, se trouve l'arsenal, avec ses quais et ses chantiers. Une batterie de quarante vieux canons peut balayer le défilé dans toute sa longueur.

L'arsenal est magnifique; il est à la fois l'orgueil et la source du bien-être du Ferrol. Il peut employer jusqu'à 6,000 ouvriers; mais, dans ces dernières années, ce chiffre a été réduit à 1,800.

Du côté de terre, les défenses sont considérables, et dans la ville se trouvent trois magnifiques casernes pouvant loger jusqu'à 8,000 soldats.

Non loin du Ferrol se trouve une très-belle fabrique de Monnaie de cuivre pouvant produire journellement jusqu'à 80,000 fr.

Les forts peuvent battre la ville et l'arsenal, et si les révoltés se défendent, il sera nécessaire que les artilleurs soient très-adroits, pour ne pas causer à l'Etat des pertes immenses et peut-être irréparables.

Chronique militaire.

Le *Temps* croit savoir que deux nouveaux régiments d'artillerie vont être créés, ainsi que plusieurs régiments de cavalerie.

D'après une récente circulaire du ministre de la guerre, les permutations qui ne seront pas suffisamment justifiées par des raisons de santé sont défendues entre les officiers de la portion active et ceux des dépôts, les dépôts devant être prochainement réunis à la partie active des corps.

On dit que le duc d'Aumale vient de terminer sur l'organisation territoriale de l'armée un mémoire qu'il doit lire au conseil supérieur de l'armée.

Les enquêtes faites ont constaté la grande utilité des pigeons pour le service militaire. Le ministre de la guerre a décidé d'établir les postes de pigeons voyageurs à l'école militaire, à Vincennes, au Mont-Valérien, à Marseille et dans les citadelles de Lille et de Perpignan.

Une liste de décorations accordées aux aéronautes du siège de Paris paraîtra incessamment à l'*Officiel*.

Cette liste contient, nous dit-on, une dizaine de noms.

Afin d'assurer l'uniformité de l'enseignement de l'escrime dans l'armée, le ministre de la guerre a déclaré que les maîtres d'armes seront appelés successivement, et par trente à la fois, à l'Ecole normale de gymnastique, où ils seront soumis, pendant treize jours, à des exercices d'épreuves, et où leur brevet sera confirmé s'ils font preuve de l'aptitude et de l'habileté requises pour les fonctions qu'ils ont à remplir.

La commission militaire, chargée d'ouvrir une enquête sur les mérites des différentes sortes de cartouches soumises à son examen, est sur le point de soumettre son rapport, qui est favorable à la cartouche métallique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mgr l'évêque d'Angers a bien voulu accepter la présidence d'honneur du *Patronage catholique* des Alsaciens-Lorrains.

Un drame affreux a eu lieu, le 11 de ce mois, au Boulay, commune du Puizet-Doré.

Clémot (François), âgé de 26 ans, a littéralement assommé à coups de pieds le sieur Coiffard et sa femme, qui travaillaient dans un champ.

La femme est morte. Son mari, qui a le crâne à moitié brisé, est en danger sérieux.

Ce double crime a été commis devant deux témoins qui n'ont pas osé intervenir, quand ils auraient pu empêcher la mort de la femme Coiffard qui est allée seule au secours de son mari attaqué le premier par l'assassin.

Clémot est sujet à des accès d'aliénation mentale, et c'est dans un de ces accès qu'il s'est jeté sur ses victimes. Il a été arrêté.

On parle beaucoup d'agents officieux envoyés dans les départements d'Indre-et-Loire et de la Gironde pour combattre énergiquement les candidatures de MM. Paul Schneider et de Forcade La Roquette, au profit des candidatures radicales.

Le *XIX^e Siècle* annonce qu'une médaille commémorative du pèlerinage de Lourdes, en 1872, va être frappée à la Monnaie. Elle est déjà entre les mains du graveur. Une de ses faces représente la chapelle de Lourdes telle qu'elle sera une fois achevée.

Un décret, en date du 13 octobre courant, porte dissolution du conseil municipal du Mans.

Les électeurs vont être très-prochainement convoqués.

On lit dans le *Journal du Loiret*:

Un vol a été commis hier à la cathédrale. Les vitrines de deux reliquaires déposés dans une des chapelles du rond-point dite de Saint-Charles, ont été trouvées brisées; deux petites boîtes en argent contenant des reliques ont été emportées, ainsi que les galons en or qui décoraient les coussinets d'étoffe sur lesquels reposaient les boîtes. Une enquête a été commencée par les soins d'un commissaire de police.

On assure que, pour sauvegarder les intérêts du Trésor, qui avaient été fort négligés depuis la guerre, en ce qui concerne la surveillance des plantations de tabac, les ordres les plus sévères viennent d'être donnés, afin que les délinquants soient activement poursuivis devant les tribunaux.

On sait que la culture du tabac, placée sous la surveillance de l'administration, n'est autorisée que dans dix-sept départements et contrôlée par des agents spéciaux.

La surveillance s'étant quelque peu relâchée, la culture s'est étendue, et l'administration veut aujourd'hui la restreindre aux limites fixées par les règlements.

Un vol à la tir a été commis jeudi dernier à Bracieux (Loir-et-Cher). — Un cultivateur des environs, le sieur X..., était à la halle occupé à traiter une affaire, lorsqu'à la sortie il s'aperçut que son portefeuille, contenant 225 francs en billets de banque et des titres de rente d'une valeur de plus de 4,000 francs, lui avait été soustrait. Toutes les recherches ont été jusqu'ici infructueuses pour retrouver l'auteur ou les auteurs de cette audacieuse soustraction, qui paraissent être des étrangers qui se trouvaient ce jour-là à Bracieux. Néanmoins la justice informe activement.

On écrit de Montlouis (Indre-et-Loire), que les vendanges dans le Cher ne donneront pas plus de 7 à 10 hectolitres de vin à l'hectare, en moyenne.

Dans les vignobles dits Touraine, on estime de 25 à 30 hectolitres à l'hectare le rendement.

Dans les blancs, Vouvray et environs, nous aurons une moyenne d'environ 12 à 15 hectolitres à l'hectare.

La qualité sera bonne.

Château-du-Loir et ses environs sont en pleines vendanges. Nous sommes heureux de dire que les avis qui nous parviennent de toutes parts relativement à leurs résultats sont généralement satisfaisants, en ce sens que presque tous les propriétaires auront un rendement double de celui qu'ils espéraient. (Union de la Sarthe.)

M^{me} BLACHETTE, professeur de chant, élève de Garcia, informe le public qu'elle vient se fixer à Saumur pour y donner des leçons.

Bibliographie.

EXPLICATION DE LA NOUVELLE LOI
du 27 juillet 1872
SUR LE

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Par L.-Ch. BONNE.

Avoué, docteur en droit, juge suppléant au Tribunal civil de Bar-le-Duc, officier de l'instruction publique.

A Paris, chez CH. DELAGRAVE et C^e, Libraires-Éditeurs, 58, rue des Ecoles, et GHIO, Libraire-Éditeur, quai des Grands-Augustins, 41.

PRIX : 70 c.

La nouvelle loi sur le recrutement de l'armée modifie radicalement les lois antérieures sur cette

matière; elle intéresse tous les Français puisque tous seront désormais appelés à faire personnellement leur service.

Cette loi touche aux intérêts les plus chers des familles; les jeunes gens se demandent quels devoirs elle va leur imposer, les parents interrogent avec inquiétude le sens de chaque article pour savoir quels sacrifices ils devront faire dans l'intérêt de la patrie.

C'est donc avec la pensée de rendre service à nos lecteurs que nous leur signalons le commentaire de cette loi rédigé par M. Ch. BONNE, publié par les libraires Delagrave et Ghio.

Expliquer la loi simplement, faire jaillir la lumière sur chaque article, en suivant pas à pas la discussion à laquelle elle a donné lieu au sein de l'Assemblée nationale, faire ressortir les efforts tentés par le législateur pour concilier, dans les limites possibles, toutes les exigences sociales avec le principe d'égalité qui réclame de tous les citoyens l'accomplissement d'un devoir sacré, celui de servir et de défendre sa patrie, tel est le plan que l'auteur a suivi.

Embrassant d'abord la loi dans sa généralité, il en fait un résumé complet, précis, qui donne une connaissance exacte du but et de l'esprit de notre nouvelle législation.

Il examine ensuite chacun des articles, afin d'éclaircir par quelques explications indispensables le style législatif qui n'est pas toujours à la portée de tous.

Enfin il reproduit les tableaux officiels indiquant exactement l'effectif qui résultera de la nouvelle organisation.

M. BONNE, qui a entrepris de vulgariser nos principales lois usuelles en les mettant à la portée de toutes les intelligences, nous paraît avoir parfaitement réussi dans son nouveau travail.

Tous ceux que cette loi intéresse, et ils sont nombreux aujourd'hui, ne peuvent se passer de ce livre dans lequel ils trouveront, à côté du texte de la loi, l'expression du patriotisme le plus pur.

Nanon, par Georges Sand, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Rien de plus intéressant que ces belles et touchantes scènes de dévouement et d'amour, décrites par le grand écrivain avec toute la conviction de son talent pittoresque et puissant. Le nouveau type de femme, que l'auteur de tant de chefs-d'œuvre a personnifié en *Nanon*, est une de ses créations les plus vivantes et les plus passionnées.

Les nouvelles amours d'Hermann et Dorothee, par l'auteur du *Pêché de Madeleine*, que viennent de publier les éditeurs Michel Lévy frères, est le récit très-vif et très-piquant des mœurs de Paris, par un espion prussien pendant les deux sièges. C'est une lecture des plus spirituelles et des plus amusantes, que rehaussent encore les scènes de galanterie des plus comiques.

Bulletin commercial et agricole.

LES DERNIERS MARCHÉS.

Angers. — Les cours des blés se maintiennent sous l'influence de la continuité des demandes pour l'exportation.

Malgré l'encombrement des gares de notre département, il part chaque jour de grandes quantités de blé et d'orge par wagon et par bateau, la navigation ayant repris son cours sur nos rivières et la Loire ayant un tirant d'eau convenable.

En blés, les prix sont toujours de 20 25 à 20 fr. 50 l'hect. de 77 kil. 50 pour les qualités marchandes; les blés de choix se vendent jusqu'à 24 fr. et sont recherchés par les minotiers.

Les farines de consommation de notre place en bonnes secondes de la Sarthe sont tenues à 61 fr., les premières à 63 fr. sans toile, sac de 157 kil.

Les seigles n'ont pas aussi bien réussi que les autres céréales cette année; ils sont peu recherchés et cotés de 11 à 11 fr. 50 l'hect. de 75 kil.

Orge, vente très-courante, active; prix soutenus par le marché anglais, de 12 à 12 fr. 75 pour les qualités livrables sur bateau de Laval-Angers, ou du Mans-Angers, et de 14 25 à 14 fr. 75 livrables sur la Vienne, de Châtelleraut à Candès, et à Saumur sur la Loire.

Bonne tenue dans les cours des avoines; affaires bien commercées de 7 75 à 8 fr. l'hect. hors barrière.

Doué. — Il y avait moins de monde que d'habitude à notre foire, parce que les travaux des champs et les vendanges ont empêché beaucoup de personnes de s'y rendre.

Le vin blanc fait mauvaise mine, et la récolte ne sera pas bonne; les jeunes plants de vin blanc se vendent cette semaine.

Voici quelques prix du dernier marché de Doué :

Froment (l'hect.), 49 à 20; seigle, 40 à 41; orge, 43 50 à 14; avoine, 7 à 7 50.

Les pommes de terre se vendent de 4 20 à 1 25 le double-décalitre.

Les graines de luzerne étaient très-recherchées.

Foin, 5 à 6 fr. les 100 kil.; paille, 4 à 4 50.

Vins blancs (230 litres), de 32 à 36 fr.; petit rouge nouveau point cuvé, 25 fr. les 230 litres.

Longué, 17 octobre. — Froment, l'hect. de 77 kil. 4/2, 49 fr. 50. — Froment de semence, 22 fr. » — Seigle, l'hect. de 75 kil., 44 fr. 25. — Orge, l'hect. de 65 kil., 40 fr. 50. — Avoine, l'hect. de 50 kil., 7 fr. 50

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre 1872.

NAISSANCES.

Le 2. — Clément-Camille-Adolphe Berjolle, rue Saint-Nicolas.

Le 4. — Henriette-Joséphine Joreau, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Marie-Thérèse-Joséphine Guéry, rue de Bordeaux.

Le 7. — Marie-Anne Mulot, rue du Temple.

Le 13. — Julie-Charlotte Gouzé, rue St-Nicolas.

Le 14. — Pierre-Eugène Cormier, rue de Fenet.

MARIAGES.

Le 7. — Jean Roussier (veuf), employé à l'usine à gaz, et Stéphanie Leticia, couturière, tous deux de Saumur; — Jean-Pierre Goubet, champagniseur, et Adélaïde-Louise Touchet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 12. — Antoine-Théophile Cerbelle, serrurier, et Jeanne Merle, couturière, tous deux de Saumur.

Le 14. — Louis Vinsonneau, employé de commerce, et Virginie Egretteau, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Simon Coureau, soldat au 8^e dragons, 23 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Jean-Pierre Touré, ancien employé d'octroi, 74 ans, rue Saint-Nicolas; — François Peltier, rentier, 73 ans, route de Varrains.

Le 7. — Jean-Pierre-Constant-François Janin, aubergiste, à l'Hospice; — Marie-Gustave Savigné, sans profession, 53 ans, épouse André Traversier, rue Saint-Nicolas.

Le 9. — Justine Cognée, jardinière, 68 ans, épouse Jean Robin, rue du Petit-Mail; — Jeanne Bineau, journalière, 49 ans, veuve Etienne Eleuzus, à l'Hospice.

Le 11. — Elie-Hippolyte Grignon, bijoutier, 20 ans, rue Courcouronne.

Le 12. — Rose Esnault, sans profession, 65 ans, place du Roi-René.

Le 14. — Blanche-Lodoïska Wattier, 3 ans, rue du Pressoir-St-Antoine.

Le 15. — Marie Reneau, sans profession, 54 ans, rue du Roi-René; — Barnabé Joab, terrassier, 38 ans, à l'Hospice; — Jouan (mort-né), rue Duplessis-Mornay.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Le palais de l'Elysée, résidence du Président de la République; les grandes manœuvres d'automne en Angleterre (trois gravures); les Vendanges dans le Médoc: le clos de Château-Lafitte; le Cuvier de Château-Lafitte; le Dîner des Vendangeurs; Départ des Prussiens d'un village de la Haute-Marne; Genève: Banquet offert par le conseil d'Etat aux arbitres de l'Alabama; Revue comique du mois par Cham (douze gravures); le magasin de la compagnie Moka-Zanzibar. — Rébus, Problème d'échecs.

L'administration de l'Univers illustré offre en ce moment de superbes primes tout-à-fait exceptionnelles aux personnes qui s'abonnent ou renouvellent leur abonnement à cette magnifique publication à laquelle la faveur du public assigne justement le premier rang parmi les journaux analogues. Nous devons ajouter que l'Univers illustré est le plus grand et le moins cher de tous les journaux illustrés hebdomadaires paraissant en seize pages d'impression.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr.; six mois, 14 fr.; Trois

mois, 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Il y a trois mois, nous lisions dans les journaux de Rochefort les articles suivants :

Je vous prie d'insérer dans votre journal que M. KRAMER, médecin et chirurgien-oculiste, m'a guéri d'un rhumatisme que j'avais depuis fort longtemps. Il a guéri également mon fils, qui avait une plaie à la jambe et une autre plaie au bras, depuis deux ans. Tout ce que nous avons pu faire jusqu'à ce jour avait été inutile. M. KRAMER nous a guéris en très peu de temps. DUC.

Il y a douze ans que pour la première fois, M. KRAMER, médecin-oculiste, est venu exercer à Rochefort. J'avais, à cette époque, un fils affecté d'une tumeur scrofuleuse à la cuisse; l'amputation était imminente: M. KRAMER traita mon fils et le guérit radicalement, sans être obligé de recourir à cette cruelle opération.

La gratitude me fait un devoir de publier cette admirable cure dont je serai, toute ma vie, reconnaissant à son auteur. DULONG.

A la même époque, M. KRAMER a guéri plusieurs personnes de maladies chroniques très-graves, entre autres M. Courty, restaurateur, rue Saint-Pierre, qui était affecté d'une maladie de cœur et d'une gastrite chronique avec vomissements continus.

M. Schmutz, brasseur et cafetier, à Rochefort, a été guéri d'une surdité très-grave.

M. KRAMER est arrivé à Saumur, où on peut le consulter tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, jusqu'au 24 octobre, hôtel Budan.

VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346; Angers, rue d'Alsace, 12; Saumur, rue du Temple, 11.

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

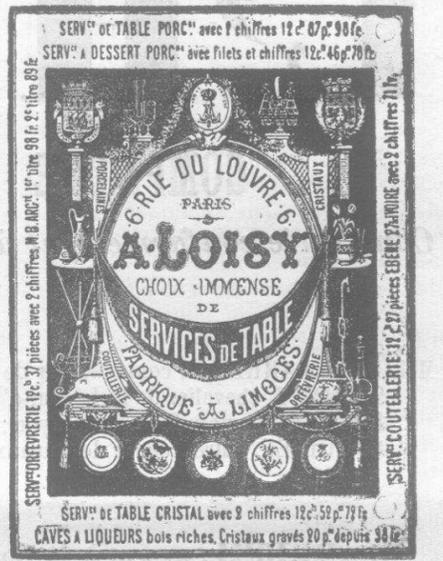
Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^{re} REAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Bofard, huissier à Vihiers, en date du 16 octobre 1872, enregistré;

Il résulte que :

M^{me} Françoise Poupard, veuve en premières nocces de M. Jacques Poupard, et épouse en secondes nocces de M. Jean-André Sauvestre, mé-tayer, avec lequel elle demeure à la Mustière, commune de Coron,

Ayant M^{re} Charles-Théophile Beau-repaire pour avoué constitué, A formé sa demande en séparation de biens contre le sieur Jean André Sauvestre, son mari, ci-dessus qualifié et domicilié.

Pour extrait, dressé par l'avoué licencié soussigné.

Saumur, le 18 octobre 1872. (511) BEAUREPAIRE.

Etude de M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 20 octobre 1872, à midi,

En l'étude de M^{re} ROBINEAU,

LA

COUPE DE BOIS

DITE

LA COUPE-DU-SANG

Au Porcher, commune de Gennes, Comprenant environ 26 hectares de taillis;

532 baliveaux, dans la coupe;

216 baliveaux, en une futaie.

On divisera en plusieurs lots, au gré des acquéreurs.

Une grande route traverse le taillis et en rend l'exploitation très-facile.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{re} DE BOISHERAUD, à Saumur, ou à M^{re} ROBINEAU, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 5 novembre 1872, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET

LES COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci après désignées :

1^o La coupe des Cerisiers, contenant 12 hectares 52 ares 80 centiares.

2^o La coupe du Fourneau, contenant 5 hectares 59 ares.

3^o La coupe de la Fouquelière, contenant 5 hectares 45 ares.

4^o Deux cent cinquante pieds de chènes, dans la coupe de la Touche-Ronde.

5^o Cinq cents pieds de chènes, dans la coupe de l'Etang, à vendre en totalité ou en deux lots.

6^o Cent cinquante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Sablonnière.

7^o Soixante-deux pieds de peupliers, situés près la ferme de Belle-Chasse.

Tous ces arbres sont marqués au chiffre D. B.

Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de la Fouquelière et le lot de chènes de la coupe de l'Etang, qui sont situés commune d'Épieds.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur. (496)

A CÉDER

DE SUITE,

Rue du Commerce, à Bourgueil,

UN BON

ÉTABLISSEMENT DE CHAUSSURES

AVEC ATELIER DE CONFECTION.

Belle clientèle.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. COUTURIER.

Etudes de M^{re} CLOUARD et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

BELLE PROPRIÉTÉ

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à un kilomètre de Saumur.

Maison de maître, maison de fermier, très-beau jardin, bois, pavillon, étang de dix ares ne tarissant jamais, vignes, terres labourables, pâtures et landes: le tout en un ensemble, d'une contenance de treize hectares quarante-sept ares.

S'adresser, pour traiter, à M. FRANÇOIS PERCHER, rue Neuve-Beau-repaire, ou à M^{re} CLOUARD et LE BLAYE, notaires. (487)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. Pierre Pilot-teau, à Saumoussay, commune de Chacé,

Les dimanches 20 et 27 octobre 1872, à midi.

On vendra : Batterie de cuisine, vaisselle, lits, draps, serviettes, tables, chaises, buffets, armoires, carriole, cabriolet, charrette, tombereau, paire de roues, rouleau, charrues, outils de tonnelier, harnais, cheval, cuves, barriques, bassine, robinets, vin blanc en bouteilles, 21 hectolitres de vin blanc en neuf barriques, bouteilles vides, cinq hectolitres d'avoine, 1,317 tuffeaux

baraudes, 77 tuffeaux parpaings, un bateau en chêne et autres bons objets. (510)

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 20 octobre 1872, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur à

Saumur, chez le sieur BAUJON, François, aubergiste aux Toffeaux, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, draps, chemises, effets, armoire, buffet, tables, chaises, tabourets, fûts et bouteilles vides, batterie de cuisine, bécasse, bois de chauffage et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LA GLANEUSE

GROS 57, rue Saint-Jean, DÉTAIL

A SAUMUR

Maison E. SABATIER

MERCERIE, RUBANS, TAPISSERIE, HAUTES NOUVEAUTÉS

FOURNITURES

Pour Tailleurs, Couturières, Modistes et Lingères.

GRAND CHOIX DE PARURES DE MARIÉES

Assortiment considérable de garnitures pour robes et confections, châles de laine, capelines et bacheliks, foulards anglais et des Indes, cravates fantaisies pour dames et pour hommes, faux-cols et manchettes.

Gants de Turin, qualité garantie.

Gants de Castor et gants patineurs.

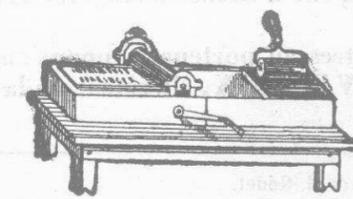
Dépôt de parfumerie, peignes, brosses et articles de Paris.

GROS ET DÉTAIL.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

L'IMPRIMEUSE

BREVETÉE s. g. d. g., dont M. BERRINGER est le seul inventeur, et pour laquelle il vient d'obtenir un nouveau brevet de perfectionnement, permet d'imprimer soi-même de 1 à 1,000 exemplaires son écriture : PLANS, DES-SINS, MUSIQUE, etc., sans changer sa manière d'écrire ou de dessiner.



Pour renseignements, à l'inventeur, 2, passage du Grand-Cerf, PARIS. ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS.

LE RENTIER

Journal Financier et Politique, Paraissant depuis 1869.

Les 7, 17 et 27 de chaque mois, avant, pendant et après chaque liquidation de quinzaine.

Directeur-propriétaire: Alfred Neymarek. On s'abonne à Paris, rue Neuve-St-Augustin, 22.

Six mois, 3 fr.; un an, 4 fr.

BANQUE GÉNÉRALE

DES

REPORTS

Pour consolider les Intérêts Financiers et Industriels de France

EMISSION

DE

2,000 ACTIONS DE 500 Fr.

L'HIRONDELLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Constituée conformément à la loi du 24 juillet 1867, par acte reçu par M^e CARRÉ et son collègue, Notaires à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Baron DARRICAU, commandeur de la Légion-d'Honneur, contre-amiral, PRÉSIDENT;
SPÉMENT, chevalier de la Légion-d'Honneur, anc. officier de marine, SECRÉTAIRE;
BOUTHÉON, manufacturier à Lyon;
G. DUBIEF, entrepreneur de travaux publics;

MM. De GAY du PALLAND, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet;
MAUNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, rentier;
Marquis de MONTFERRIER, propriétaire;
RENEUFVE, chev. de la Légion-d'Honneur, anc. préfet, offic. de l'instruction publ.

CONSEIL JUDICIAIRE :

M. ARRIGHI, avocat à la Cour d'appel. — M. CONSTANTIN, avoué à la Cour d'appel. — M. Paul DUBOYS, avoué de première instance.
Directeur : J. ROBERT, ancien Directeur-adjoint d'assurances.

Aucune entreprise industrielle n'est parvenue jusqu'à ce jour à une prospérité égale à celle des Compagnies d'assurances à primes fixes contre l'incendie.

Aussi les actions des Compagnies existantes ont-elles acquis une plus-value considérable. Voici quelle est, approximativement, le cours actuel de quelques-unes d'entre elles :

	l'action libérée de	»	s'est vendue jusqu'à	»	Dernier dividende annuel,	»
GÉNÉRALE,	5,000	»	70,000	fr.	6,000	»
PHENIX,	1,000	»	—	—	500	»
NATIONALE,	1,000	»	—	—	4,000	»
UNION,	1,000	»	—	—	590	»
SOLEIL,	166 66	»	—	—	237 50	»
FRANCE,	1,000	»	—	—	350	»
URBAINE,	1,000	»	—	—	500	»
PROVIDENCE.	500	»	—	—	500	»

Ces cours se sont même encore améliorés depuis 1870, malgré les événements désastreux que nous avons traversés, ce qui prouve surabondamment que les intérêts engagés dans les Compagnies d'assurances contre l'incendie sont absolument à l'abri des brusques fluctuations occasionnées par les secousses politiques.

Voici d'ailleurs quelques-unes des plus récentes adjudications qui ont eu lieu à Paris :

Date	Etude de	Notaire	Actions	Mises à prix	Adjudicées à
Le 17 août 1871,	en l'Etude de M ^e DELAPALME,	notaire à Paris,	5 actions de la NATIONALE	mises à prix à 6,000 fr.,	ont été adjudgées à 10,300 fr. l'une.
Id.	id.	id.	20 id. PHENIX	id. 2,500	id. 3,351 id.
Id.	id.	id.	10 id. UNION	id. 2,000	id. 3,975 id.
Le 21 août 1871,	id.	M ^e DUPLAN.	15 id. PROVIDENCE	id. 3,400	id. 3,405 id.
Le 10 février 1872,	id.	M ^e PÉAN DE SAINT-GILLES,	2 id. NATIONALE	id. 9,000	id. 10,050 id.
Le 8 mai 1872,	id.	M ^e DESFORGES,	7 id. id.	id. 9,000	id. 10,620 id.

Un premier quart de 125 fr. seulement sera versé sur chaque action souscrite.

Il est peu d'exemples qu'une compagnie d'assurances contre l'incendie ait fait un second appel de fonds ; il y a donc toute probabilité que les Actionnaires de la Compagnie L'HIRONDELLE conserveront aussi indéfiniment dans leurs mains les trois quarts restant à appeler sur leurs actions.

La Souscription est ouverte à partir de ce jour :

A PARIS, à la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, 346, rue Saint-Honoré;
DANS LES DEPARTEMENTS, chez tous les correspondants de la Compagnie ;

Dans les succursales de la Banque générale des Reports, 12, rue d'Alsace à Angers; 41, rue du Temple, à Saumur, et chez tous ses correspondants de province.

Le versement peut être fait en billets de banque, chèques, titres au porteur, coupons ou valeurs à vue sur Paris. On peut encore verser dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de M. H. VALLEIX, directeur de la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France.